

DÉPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-sur-Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE
EN DATE DU 08 juillet 2022

N° 45

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE :

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AC 969 – AC 970 – AC 971 – AC 973 – AC 974 – AC 400 d'une contenance totale de 5 210 m² sis 8 Grande Rue et appartenant à SCI S.C.P.A (GOSSET).

Le Maire,



C. Krieguer
Claude KRIEQUER